



## **1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017**

**REUNION DES 23 ET 24 FEVRIER**

**N° 2017/O1/013**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Christophe CANIONI**

**NON INSCRIT**

**OBJET : La situation de la formation professionnelle.**

Monsieur le Président,

Récemment la presse locale a consacré un dossier sur la recrudescence de travailleurs détachés en Corse notamment dans le bâtiment. Mais ce que révèle la presse, c'est que cette recrudescence touche également d'autres catégories professionnelles. La Corse est la deuxième région de France qui a le plus recours aux travailleurs détachés.

Vous-même, Monsieur le Président, vous vous êtes exprimé il y a quelques jours sur ce dossier sur les ondes de FR3 Corse en expliquant la nécessité de relocaliser l'emploi ce en quoi nous sommes entièrement d'accord.

Nonobstant la fraude, le recrutement de travailleurs détachés, vous le savez, est bien encadré par le Code du Travail en sachant que leurs charges sociales sont indexées sur la fiscalité du pays d'origine. Les entreprises qui font appel à ces travailleurs le font pour des raisons évidentes d'optimisation des charges sociales, comment peut-on le leur reprocher, mais ce n'est pas la seule raison. Aujourd'hui, nombreuses sont les entreprises qui sont à la recherche de salariés qualifiés et qui ne les trouvent pas sur le marché du travail local. Je rappelle que la Corse compte plus de 25 000 chômeurs. C'est le paradoxe de la situation qui vaut tant sur le plan national qu'en Corse. Votre majorité, Monsieur le Président, et vous l'avez démontré lors du budget 2016 et pour celui de 2017, est très soucieuse du dossier de la formation professionnelle et les efforts consentis démontrent votre volonté de réussir dans ce domaine crucial puisqu'il conditionne l'emploi de demain

et le futur de notre économie. Mais aujourd'hui, la réalité s'impose puisque les politiques en matière de formation menées ces dernières années, et dont vous n'êtes pas comptable il est vrai, n'ont pas produit les effets escomptés et pour cause les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Dans son rapport de 2017, la cour des comptes met le doigt sur certains dysfonctionnements des organismes de formation. Le budget consacré à la formation est considérable et en augmentation constante chaque année alors que les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous. Je ne rentrerai pas dans les détails de l'expertise de la cour des comptes que chacun d'entre vous peut consulter. Pour rappel, la cour des comptes, sous la présidence de Philippe SEGUIN, avait déjà en 2007, épinglé les organismes de formation pour des raisons similaires.

Monsieur le Président, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, et en tenant compte des difficultés que rencontrent de nombreuses entreprises pour recruter du personnel qualifié sur place, je demande qu'un audit soit diligenté par les services de la CTC auprès des organismes de formation, afin de connaître les raisons qui expliquent certaines carences dont pâtit l'emploi insulaire et plus généralement l'économie corse.

Merci Monsieur le Président.